



Présentation du nouveau Service "Paie à façon" du cdg01

Mardi 3 octobre 2017

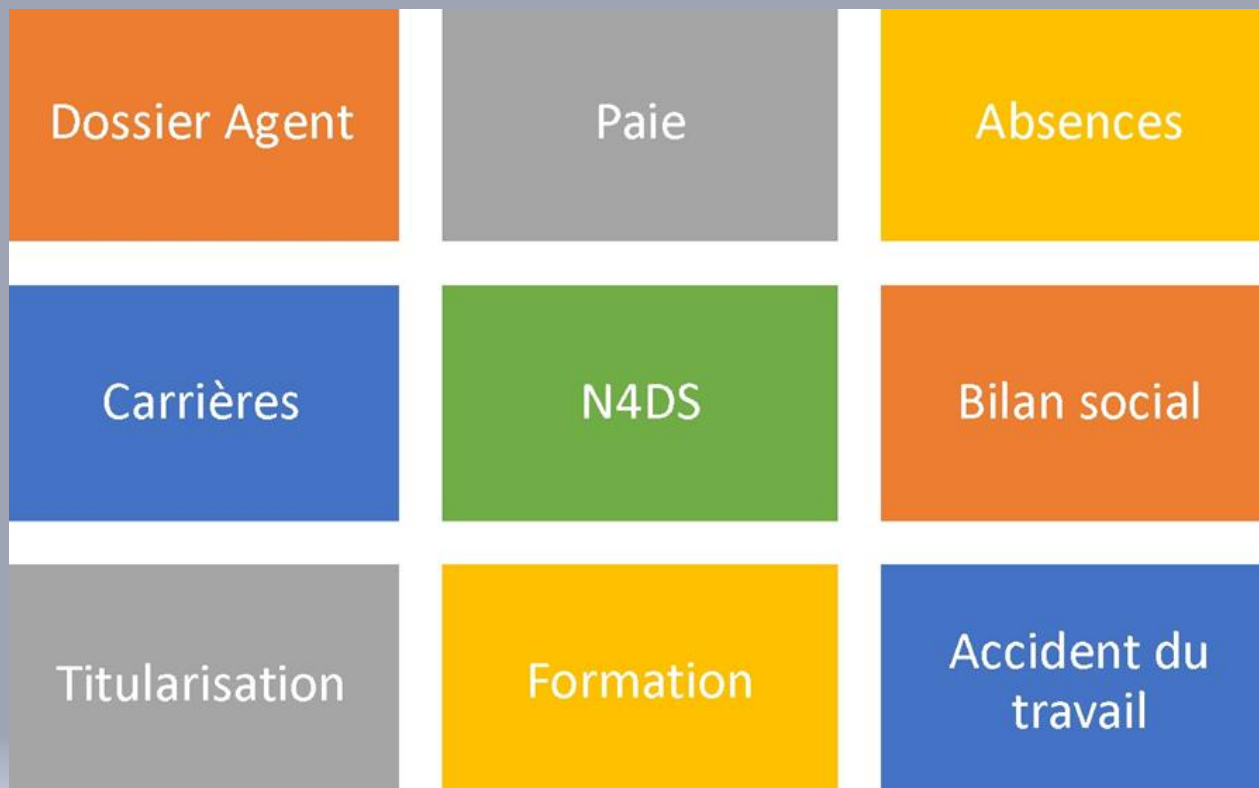


Centre de gestion de la FPT de l'Ain

145 chemin de Bellevue - 01960 Péronnas - www.cdg01.fr

Présentation du logiciel e.sedit RH du CDG01

(logiciel de Berger Levrault)



Présentation du logiciel e.sedit RH du CDG01

Une base de données unique

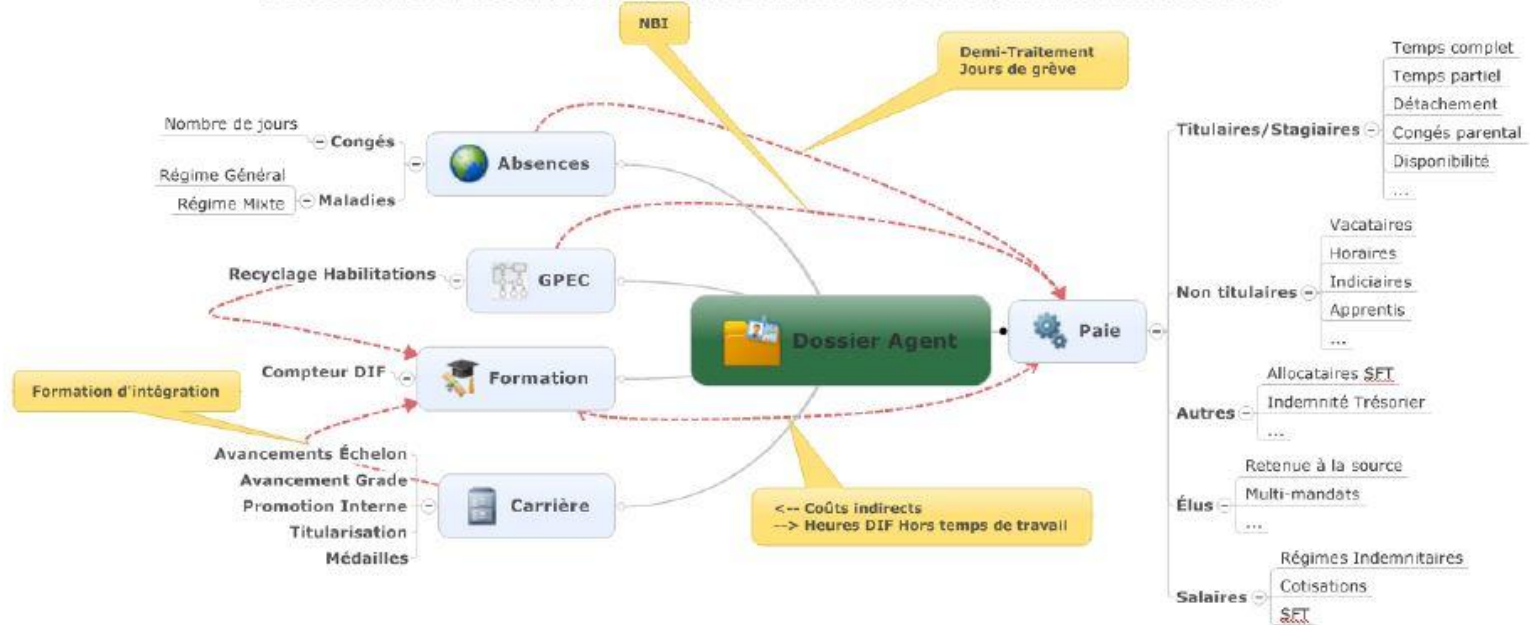
Chaque information n'est stockée qu'une seule fois dans la solution. Il n'existe aucune redondance ou duplication d'information.

Datation des données

Chaque donnée est datée (Date de début / Date de fin). Ceci permet de saisir à la fois des informations de façon rétroactives (avec un impact automatique sur les rappels) et des informations « à venir » qui seront automatiquement prise en compte lorsque la date d'effet est atteinte.

Une interaction automatique entre les différents modules

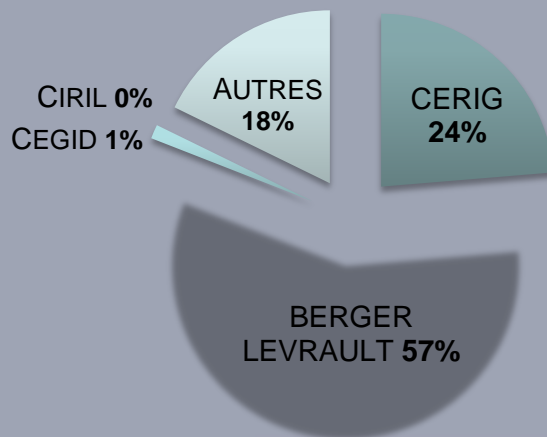
1. Le schéma ci-dessous illustre l'impact des données du dossier agent sur les autres modules



Quelques chiffres et les raisons de ce logiciel

Suite à l'enquête menée par les services du CDG01 en 2016 :

Répartition de l'utilisation des logiciels comptables



Sur la base de 152 collectivités



Fonctionnement du service

1^{ère} phase : Reprise des données

- ✓ Reprise des données :
 - De la collectivité,
 - De la situation de l'agent
 - De la carrière de l'agent
 - Des absences maladies
 - Des paramétrages spécifiques (ex : taux AT)

- ✓ Les reprises de données seront effectuées soit par :
 - Un formulaire rempli par la collectivité accompagné des fiches de paie,
 - Reprise et migration par Berger Levrault (1/2 journée de paramétrage à prévoir)



Fonctionnement du service

2^{ème} phase : Paies mensuelles

- Récupération des variables de paie concernant les agents : tableau Excel rempli par la collectivité (au 5 de chaque mois),
- Saisie des variables de paie par le CDG01,
- Vérification administrative des éléments fournis et leur cohérence relative : si arrêtés et/ou contrats fournis,
- Calcul du bulletin de paie de l'agent et vérification par le CDG01,
- Calcul des charges sociales ,
- Editions dématérialisés des bulletins, des états de caisse, des états de déclaration, des journaux mensuels de paie,
- Transfert en fichier dématérialisé de tous les états de paie pour transfert sur logiciel comptabilité
- Etablissement de la déclaration de fin d'année (DADS-U et future DSN),



Fonctionnement du service

Possibilité d'interface entre logiciels

Au vu de l'échéance du projet (au 1^{er} janvier 2018) ainsi que du volume potentiel de paramétrages, le déploiement d'interfaces entre SEDIT RH et les solutions de comptabilités des collectivités ne sera réalisable que sous certaines conditions :

- Pour la reprise des données (collectivités ayant une solution Berger Levrault) :

Dans un premier temps, saisie par le CDG puis possibilité d'interface pris en charge par le CDG (collectivités de plus de 10 agents)

- Pour le mandatement en comptabilité :

Les collectivités effectueront manuellement les mandats dans un premier temps jusqu'à arriver à une automatisation (sur 2018) au cas par cas en fonction des logiciels de comptabilité utilisés (Berger Levrault ou autres)

NB : les collectivités équipées de E.comptabilité 2009, l'interface automatisée ne sera pas possible.



Fonctionnement du service

Transmission des données via un accès sécurisé

- Les éléments de variables sont transmis par la collectivité sur un serveur sécurisé
- Le service du CDG01 renvoie les états de paie selon la même procédure

[Plateforme d'accès sécurisé Share Doc](#)



Fonctionnement du service

Réalisation des paies : Le salaire

- Agents statutaires à temps complet, temps non complet, à temps partiel ou en détachement.
- Agents contractuels (public et droit privé).
- Indemnités des élus, indemnités de conseil versées aux receveurs.
- Un logiciel paramétrable (maladie à plein ou demi traitement avec gestion, le cas échéant des indemnités journalières)
- Les avancements ou reclassements avec effet rétroactif et calcul des rappels de traitement.
- Les retenues sur salaire, les allocations chômage...le cas échéant



Fonctionnement du service

Réalisation des paies :

Les déclarations de fin d'année

- La DADS-U ou DSN
- Etablissement de votre déclaration individuelle (DADS-U) et/ou transmission à la Carsat par Net-entreprise.
- Les déclarations de cotisations

à la demande de la collectivité.



Fonctionnement du service

Réalisation des paies :

Les déclarations de fin d'année

Prise en compte de tous nouveaux changements réglementaires à venir

Déclaration Sociale Nominative (DSN) : intégration de la démarche de transmission unique, mensuelle, et dématérialisée des données (01/01/2020 au plus tard)

Prélèvement de l'impôt à la source : mis en place prévue au 1^{er} janvier 2019.



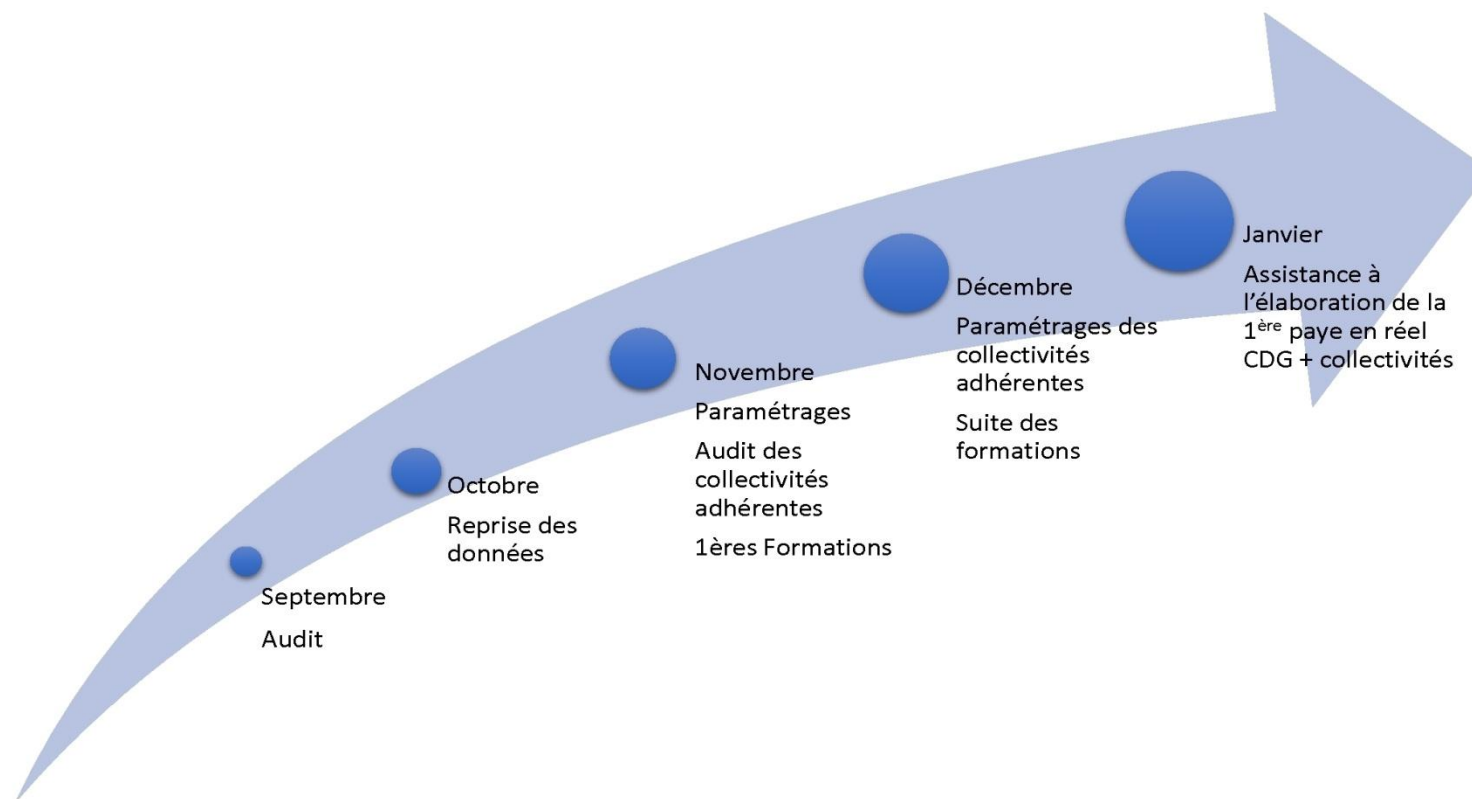
Fonctionnement du service

Prestations complémentaires liées à la paie

- Rédaction de tout acte administratif relatif à l'évolution de la carrière des agents suivis
- Rédaction d'arrêté ou de contrat d'embauche de nouveaux agents
- Suivi et gestion des changements de positions administratives des agents (disponibilité, congé parental, détachement)
- Simulation de paie à la demande pour toute opportunité de recrutement (emploi permanent, besoin temporaire, etc.)



Conduite du projet et son planning



Procédure et préparation à l'adhésion

- Rencontre avec les élus ou le (la) DGS pour présenter le dispositif.
- Délibération de l'assemblée délibérante, le cas échéant.
- Signature d'une convention d'adhésion avec le CDG01.
(durée d'un an renouvelable par tacite reconduction)
- Rencontre avec le référent RH pour mettre en place le service.
- Paie en double avant la mise en place du dispositif.
- Echanges mensuels des données variables de paie.



Procédure et préparation à l'adhésion

Cout de l'adhésion au service paie

15 € au moment de la création du dossier (une seule fois par agent ou/et élu)

10 € par bulletin de paie par mois (tout inclus)

Engagement du CDG01 au maintien des tarifs sur la période du mandat en cours



Conclusion

Avantages et plus value du service

- Délai garanti pour l'établissement de vos paies,
- Sécurisation, fiabilisation des données, technicité statutaire, suivi réglementaire
- Service de proximité avec un interlocuteur dédié à votre collectivité,
 - ✓ Le service « Conseil aux collectivités sur la rémunération » reste le même,
 - ✓ Le service « Carrières » reste le même
- Suivi personnalisé des collectivités adhérentes.
- Adhésion en cours d'année possible (une reprise de l'historique des bulletins et des données de paies)

